tion est des plus grandes dans la salle, où les députés sont nombreux. M. l'abbé Gayraud cause dans l'hémicycle avec MM. l'abbé Lemire et Groussier.

L'élection de Brest

Au milieu d'un grand silence, M. l'abbé Gayraud monte à la tribune pour défendre son élection.

Discours de M. l'abbé Gayraud

M. GAYRAUD. — Messieurs, je ne crois pas être le premier ecclésiastique élu à Brest. Avant moi, Mgr Freppel et Mgr d'Hulst ont été élus avec l'appui du clergé. Pourquoi donc, seule, mon élection a-t-elle été attaquée ?

Est-ce parce que Mgr Freppel était évêque et que je ne le suis pas ? (Murmures et réclamations à droite. Rires à gauche). Est-ce parce que Mgr d'Hulst appartenait à la noblesse, alors que je ne suis, moi, qu'un simple fils d'ouvrier ? (Nouveau bruit. Protestations à droite).

Serait-ce enfin parce que je me suis présenté comme républicain (hilarité sur un grand nombre de bancs à gauche), alors que mon adversaire est un monarchiste orléaniste ?

De quoi s'agit-il, en définitive ? Il s'agit de savoir si les opérations électorales ont été régulières et non pas de savoir si je représente telles ou telles idées, tel ou tel programme. (Murmures à gauche.)

Or, le 6e bureau de la Chambre a eu tous les moyens possibles d'investigation pour s'assurer que rien n'a entaché la matérialité de l'élection.

Du reste, ni le bureau, ni la sous-commission n'ont jugé utile de m'entendre.

M. ISAMBERT. — M. Gayraud n'a pas demandé personnellement à être entendu. (Rires ironiques au centre.)

M. L'ABBÉ GAYRAUD. — Les conclusions du bureau ne sont basées que sur des motifs étrangers à la matérialité des résultats proclamés ; on m'accuse d'avoir été le candidat du Pape et de la curie romaine.

On aurait défendu ma candidature en se servant de l'autorité du Souverain Pontife. Enfin, le clergé de la 3e circonscription de Brest aurait menacé des châtiments éternels ceux qui ne voteraient pas pour moi. (Ricanements à gauche).

On nous fait le tableau d'une terrifiante mobilisation de l'armée noire.

Ce n'est pourtant pas la première fois que le clergé s'occupe de la 3e circonscription de Brest. Est-ce que son ingérence n'a pas été plus grande en faveur de mes prédécesseurs, de Mgr d'Hulst, par exemple, qu'en ma faveur? (Bruit prolongé à droite).

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJACQUELEIN. — Allons donc !

L'extrême gauche accueille les protestations de la droite par des applaudissements ironiques.

M. L'ABBÉ GAYRAUD. — Il est vrai que c'est la première fois que le clergé s'occupe de l'élection d'un républicain dans cette circonscription. (Exclamations à droite et bruit à gauche.)

Il n'y a au dossier aucune protestation des républicains. Les protestations qui se sont produites contre l'ingérence cléricale émanent de monarchistes.

Je m'étonne que M. Isambert ait appuyé ses conclusions sur de pareilles protestations.

M. LE COMTE DE BERNIS. — Ce n'est pas flatteur pour M. Isambert. (Rires).

M. L'ABBÉ GAYRAUD. — D'abord il est faux de dire que j'ai imposé ma candidature. Celle-ci a été choisie à Lannilis dans une réunion où, sur 800 délégués il y avait à peine 40 prêtres. Ce n'est donc pas le clergé qui a lancé ma candidature.

M. HUBBARD. — Relisez donc votre lettre au P. Charmetant.

M. L'ABBÉ GAYRAUD. — Dans cette lettre, je parlais de l'appel qui m'était adressé, mais je n'ai fait acte de candidat qu'après la réunion de Lannilis, où il y avait, je le répète, 760 laïcs.

Il ne s'agit pas ici de savoir si des prêtres ont usé de leur droit de citoyen; il s'agit de savoir s'ils ont, oui ou non, abusé de leur caractère sacerdotal. On reproche, par exemple, à des séminaristes d'avoir écrit à leurs amis pour recommander ma candidature. Les séminaristes ne font pas encore partie du clergé concordataire, ils ont en tout cas usé de leur droit absolu et puis, des républicains ne devraient pas s'alarmer de voir des séminaristes faire campagne pour un républicain... (Exclamations à gauche)... Oui, un républicain et un enfant du peuple! (Bruit prolongé et mouvements divers.)

Un républicain célèbre écrivait jadis dans le *Journal des Débats*... (Hilarité prolongée à gauche).

Une voix à l'extrême gauche. — Mais c'est un journal réactionnaire!

M. GAYRAUD. — Ce républicain revendiquait pour le clergé le droit de prendre part à la bataille électorale, et de défendre les intérêts moraux et religieux.

A gauche. — La signature?

M. GAYRAUD. — A l'époque où il écrivait ces lignes, Prévost-Paradol n'était pas encore parti pour son Indo-Chine. (Rires approbatifs au centre. Bruits sur les bancs radicaux.)

Les prêtres de Brest ont-ils abusé de leur influence et se sont-ils servi de moyens répréhensibles ? Certes, des excès de zèle ont pu être commis, je les regrette, mais il serait surprenant que dans une campagne si agitée, tout se fût passé avec une correction absolue.

Que nous reproche M. Isambert ? Par exemple, d'avoir été soutenu par un vicaire qui aurait menacé un citoyen de faire renvoyer sa fille religieuse d'un couvent s'il ne votait pas pour moi. Mais j'ai là une contre-protestation, dûment légalisée, qui affirme la fausseté de cette allégation. On prétend, en outre, que nos réunions électorales ont eu lieu dans les églises ; or, il convient de rappeler qu'avant mon élection on avait coutume de tenir les réunions électorales dans les églises.

Plusieurs membres de droite. — Mais c'est faux !

M. GAYRAUD. — Je vous demande pardon, et vous ne pouvez cependant nier l'évidence. Donc, on cite plusieurs églises où j'aurais fait acte de candidat ; or, voici de nombreux témoignages qui établissent le contraire.

Je ne suis allé dans ces églises que pour accomplir des actes de dévotion. Entre les témoins qui l'affirment et les allégations de quelques courtiers électoraux de M. le comte de Blois, la Chambre n'hésitera pas. Il en est de même pour ce qui concerne les sermons où plusieurs prêtres auraient recommandé ma candidature.

L'orateur énumère les nombreuses contre-protestations qui répondent aux faits cités dans le rapport de M. Isambert. Cette énumération étant interrompue par la gauche qui crie : L'enquête ! M. Gayraud répond :

Ce que votre enquête n'expliquera jamais, c'est la majorité que j'ai obtenue.

J'ai rompu, ajoute-t-il, avec les coutumes de la 3e circonscription de Brest; j'ai fait des réunions publiques et contradictoires, au lieu de défendre mon élection dans les églises comme cela se faisait autrefois.

M. Villers proteste de son banc.

M. GAYRAUD. — La vérité est qu'on a mené contre moi une campagne infâme de calomnies. Un avoué du pays a été jusqu'à dire que tout était permis contre moi. (Mouvement divers). On a exercé une pression sur les fermiers pour les faire voter contre moi. Dans certaines communes, on a distribué jusqu'à six verres d'eau-de-vie à chaque électeur qui voudrait voter pour M. de Blois.

M. JAURÈS. — C'est la lutte entre deux esclavages.

M. DE LANJUINAIS. — Vous voulez, vous, la pire des *tyrannies*.

M. GAYRAUD. — J'en arrive au principal reproche. On m'appelle candidat du Pape. Jamais le Pape, ni directement, ni indirectement, ne s'est occupé de mon élection. Je me suis présenté comme républicain catholique et je reconnais que le Pape n'a rien à voir dans nos querelles électorales. (Applaudissements sur divers bancs.)

J'étais républicain avant que le Pape n'ait engagé les catholiques à se rallier. La lettre de Rome, à laquelle on fait allusion, émanait d'amis personnels; d'ailleurs, elle n'a pas été publiée dans ma circonscription.

N'est-ce pas, du reste, la République qui a sollicité du Pape un appel aux Français ?

L'orateur lit la lettre de M. Grévy au Pape. Une partie du centre applaudit.

La lettre du Pape, ajoute M. Gayraud, a séparé le trône de l'autel.

Citoyen français avant tout, je pense que l'on peut concilier les intérêts de l'Eglise avec ceux de l'Etat. (Bruit à gauche.)

M. DE RAMEL. — Pourquoi ne vous êtes-vous pas prononcé pour la République, avant la lettre de Léon XIII?

M. GAYRAUD. — Quand le trône et l'autel étaient unis, un prêtre républicain était un suspect. Je suis Français avant tout, et ici, il n'y a que des Français. (Très bien sur plusieurs bancs).

J'en appelle à la justice de la Chambre et je suis certain qu'elle ne la refusera pas à un enfant de la démocratie. (Mouvements divers).

M. l'abbé Gayraud va s'asseoir à côté de M. l'abbé Lemire qui lui serre la main.

LES PROTESTATIONS

M. Isambert, au milieu du bruit des conversations, reprend les protestations du dossier.

Le tapage est tel que certains députés radicaux s'en prennent à la presse et se plaignent au président qui menace de faire évacuer la tribune des journalistes.

M. ISAMBERT invoque, en passant, le témoignage de M. Villiers.

M. VILLIERS. — J'ai vu tant de choses dans cette élection, que rien ne m'étonne.

M. ISAMBERT. — L'ingérence du clergé a été particulière dans cette élection. M. Gayraud se dit rallié et s'étonne de voir les républicains le combattre. La Chambre n'a qu'une chose à faire, c'est d'examiner si tout s'est passé régulièrement dans cette élection.

L'enquête est nécessaire aussi, pour savoir si vraiment le Pape est intervenu en faveur de M. Gayraud. (Très bien à gauche).

Discours de M. de Ramel

M. DE RAMEL. — J'entends faire abstraction des personnes dans ce débat. Je reconnais que le prêtre est citoyen comme nous tous et qu'il a les mêmes droits, mais il faut distinguer entre les devoirs de citoyen et les devoirs sacerdotaux. En 1880, Mgr Freppel l'établissait nettement en déclarant que le prêtre avait le droit, même du haut de la chaire, d'inviter les fidèles à remplir leurs devoirs d'électeurs, conformément à leurs consciences de chrétiens et de catholiques. (Très bien à droite.)

Mais à la condition qu'il n'y ait pas ingérence de l'autorité sacerdotale dans l'église ayant pour effet d'indiquer au candidat une personne, et de faire application d'une thèse morale à une individualité. (Très bien sur les mêmes bancs).

Une voix à l'extrême gauche. — Quand ce n'est pas pour vous !

M. DE RAMEL. — Vous avez tort de m'interrompre ainsi, car vous ne connaissez pas mes conclusions.

Nous voulons la liberté pour tout le monde, nous (applaudissements à droite), et nous ne sommes pas suspects en l'espèce, puisque nous avons perdu un des nôtres. (Très bien.)

La limite tracée par Mgr Freppel fut indiquée à son tour par Mgr Meignan, et je partage ce sentiment que la chaire chrétienne est destinée à enseigner la vérité morale et absolue, qu'elle ne doit servir qu'à l'enseignement doctrinal de l'Eglise, et non à une propagande pour un parti quelconque qui pourrait compromettre l'Eglise. (Applaudissements à droite.)

Nous nous trouvons ici en face d'une première catégorie de faits qui ne méritent pas d'enquête; il n'y a en effet rien que de très normal dans la campagne des prêtres auprès des électeurs. Pour les prônes en faveur de M. Gayraud, je fais les plus expresses réserves.

En ce qui concerne un second ordre de faits, le rapporteur parle de l'ingérence du Pape et l'induit, en tous cas, d'un ensemble de circonstances et de quelques propos tenus par de jeunes abbés. Mais les écrits et les paroles mêmes du Pape indiquent clairement que le Pape entend se dresser au-dessus des partis et ne pas se mêler aux luttes électorales !

L'orateur lit des extraits d'un discours du cardinal Meignan et d'un livre du cardinal Perraud.

Une voix à l'extrême gauche. — Cela n'a pas d'importance !

M. DE RAMEL. — Vous ne parliez pas ainsi lorsque vous invalidiez les élections de la droite. (Applaudissements à droite).

Les royalistes veulent avoir le droit de défendre leurs opinions; ils restent fidèles à la vieille tradition de la monarchie conciliant l'indépendance du Saint-Siège avec l'indépendance nationale et la liberté politique à l'intérieur. C'est toujours parmi eux qu'on a rencontré les plus héroïques défenseurs de la papauté. (Applaudissements à droite).

Comment veut-on que le Pape ait songé, un seul instant, à intervenir dans l'élection de Brest? Si on a abusé du Pape, je ne vois pas quand même matière à enquête. D'ailleurs, il y a des membres de la Chambre qui n'ont pas hésité à prendre cette attitude du candidat du Pape; l'un d'eux a été validé, bien qu'ayant été nommé à quatre voix de majorité. Les enquêtes n'apportent aucune lumière; elles ne sont, en somme, que des tracasseries et ne font qu'enlever l'indépendance à l'électeur. (Protestations à gauche.)

Nous voulons l'indépendance du suffrage universel. (Applaudissements à droite).

M. GÉRAULT-RICHARD. — Mes amis et moi voterons l'enquête. Que l'élu de Brest soit M. Gayraud ou de Blois, ce sera la même chose pour le ministère.

M. MÉLINE. — Vous n'allez donc pas à Bordeaux ? (Applaudissements au centre).

M. GÉRAULT-RICHARD.— Mais il faut empêcher l'accroissement de ce parti prêtre éclos à Reims et à Lyon. (Applaudissements à l'extrême gauche). Ce parti, nous le devons au ministère actuel. (Très bien sur les mêmes bancs).

INCIDENT JOYEUX

Le député musulman se dirige alors vers la tribune et s'agenouille au moment d'en gravir les marches.

Tout le monde rit.

M. BRISSON. — La tribune et l'Assemblée ne sont pas faites pour la manifestation d'un culte, mais pour les discussions politiques.

M. GRENIER (sans s'émouvoir). — Il faut accueillir les prêtres qui se rallient à la République et je voterai la validation de l'élection. (Nouveaux rires.)

Discours de M. Hémon

M. HÉMON. — Je viens ici dénoncer l'ingérence de l'Eglise et ses tentatives de domination. Nulle part, le clergé n'avait pris l'initiative d'une candidature comme il l'a fait à Brest.

M. CUNÉO D'ORNANO. — On n'eut pas fait cela sous l'empire.

M. HÉMON. — Sous aucun régime, pas même sous la Restauration. (Vifs applaudissements à gauche.) Il faut surveiller cet embrigadement clérical qui s'effectue, surtout dans le Finistère où il est tout puissant. Là, on met ceux qui ne veulent pas s'y résoudre à la porte de l'église ; on refuse l'absolution à ceux qui envoient leurs enfants à l'école laïque, et le peuple constate qu'en se constituant ainsi en parti, le clergé manque à son rôle qui est d'appartenir à tout le monde. (Très bien à gauche.)

Jamais on n'a demandé au clergé de se dire républicain ; c'est là le sens de la lettre de M. Grévy.

Le prêtre ne doit pas faire de son ministère un instrument de combat. (Applaudissements à gauche.)

M. Gayraud se dit républicain, mais que ferait-on de l'émancipation de l'esprit humain dans la république de M. Gayraud ? Il n'admet que la république à correction ; il voudrait l'expurger, nous n'y consentirons pas. M. l'abbé Gayraud suit la doctrine du *Syllabus* ; on ne peut servir deux maîtres à la fois. (Vifs applaudissements à gauche.)

La république de M. Gayraud serait prête à recevoir le roi. Qui de nous voudrait de cette république coulée dans le moule du *Syllabus* ?

Après une suspension de dix minutes, M. Hémon continue.

L'organisation de la 3e circonscription de Brest, dit-il, remonte à 1895 où l'on organisa une haute police ecclésiastique et la mise en surveillance des mairies par les presbytères.

Cette organisation était prête, quand s'ouvrit la succession de Mgr d'Hulst : voilà les points sur lesquels doit porter l'enquête ; voilà ce qui caractérise la candidature de M. Gayraud.

L'invalidation serait justifiée, mais l'enquête est nécessaire, car elle permettra de constater que l'Eglise prétend disposer des électeurs. Il est inadmissible que, sur un signe, le clergé se jette sur le terrain électoral et viole le concordat. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. CUNÉO D'ORNANO. — Il faudrait respecter le concordat de part et d'autre.

M. HÉMON. — Ce n'est pas de notre côté qu'on l'a violé. On pourrait même nous reprocher de ne l'avoir pas assez strictement appliqué. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

M. DE LANJUINAIS. — Vous avez fait du Concordat une arme de guerre. (Très bien à droite).

M. HÉMON. — On veut reconstituer le pouvoir temporel en sacrifiant les libertés civiles. Voilà déjà longtemps que la République lutte pour reprendre dans le domaine civil tout ce qui a été perdu par la faiblesse ou par la complicité des gouvernements. (Très bien à gauche). La Chambre votera l'enquête et je plaindrais les républicains dont le vote permettrait de dire qu'avec leur assentiment à la face du Concordat violé, le pouvoir temporel balayé d'Italie a reçu asile dans la République française. (Double salve d'applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Cris : L'affichage.

M. BRISSON. — Je suis saisi d'une proposition d'affichage.

Oui ! oui ! crie la gauche qui se lève et fait une ovation à M. Hémon.

M. d'Hugues proteste contre l'affichage. Ce sera, dit-il, une œuvre de haine. Ne recommencez pas la lutte d'autrefois, et la guerre religieuse.

VOTE DE L'AFFICHAGE

La demande d'affichage est mise aux voix et votée par 310 voix contre 131 (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Une voix à l'extrême gauche. — C'est la condamnation du ministère!

M. L'ABBÉ LEMIRE.—Ce vote prouve que le cléricalisme est toujours l'ennemi, même quand ce cléricalisme est républicain. Il y a là une équivoque.

Pourquoi cette suspicion à l'égard de ceux qui viennent à la République ? Ce sont les catholiques qui, les premiers, ont introduit dans le monde la formule et la distinction entre le pouvoir civil et la religion. Il ne devrait y avoir ici que des libéraux et des honnêtes gens. (Très bien à droite.)

VOTE DE L'ENQUÊTE

Les conclusions du bureau sont adoptées, et l'enquête est votée par 353 voix contre 121 sur 474 votants.

Séance demain. La séance est levée à 7 h. 15, au milieu d'une grande animation.

SÉNAT

Séance du jeudi 4 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

LE BUDGET DE DE 1897

MINISTÈRE DES FINANCES

Le Sénat aborde la discussion des chapitres du budget du ministère des finances.

La première partie est relative à la dette publique.

Les chapitres 1 à 32 sont adoptés.

Sur le chapitre 33, le Sénat opère une réduction de 10.500 fr. votée par la Chambre pour traitements aux médaillés militaires de 1872.

Sur le chapitre 34 (pensions civiles) nouvelle réduction de 2.000 francs votée par la Chambre à titre d'indication.

Les chapitres 35 à 43 sont adoptés sans modification.

Une longue discussion s'engage sur le chapitre 44, relatif aux allocations supplémentaires pour les retraités sous les régimes antérieurs aux lois de 1878, 1888, 1883, etc.

La Chambre avait, par 373 voix contre 113, augmenté le crédit de 1.097.786 fr.

La commission du Sénat repousse cette augmentation que le Sénat rejette à son tour par 134 voix contre 118.

Les chapitres 44 à 72 sont adoptés. Le chapitre 72 bis est réservé.

Le Sénat adopte les derniers chapitres du budget des finances et des monnaies et médailles et s'ajourne à demain trois heures. La séance est levée à 6 heures moins 5.

NOUVELLES DU JOUR

M. l'abbé Gayraud

Paris, 4 mars. — Du fait du vote de la Chambre, l'abbé Gayraud reste dans la situation de député non validé.

Les droits des députés non validés sont déterminés ainsi, par le règlement de la Chambre :

« Les députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été validés peuvent prendre part aux délibérations et aux votes.

» Toutefois, le droit de voter est suspendu pour tous députés dont l'admission a été ajournée par décision de la Chambre. Les députés non validés ne peuvent déposer aucune proposition de loi. »

Ainsi l'abbé Gayraud est privé du droit de vote jusqu'à ce que la Chambre ait définitivement statué sur son élection.

Mais, les incapacités établies par les règlements des Chambres, à l'égard des membres non validés, étant de droit étroit, et ne pouvant être étendues, par voie d'interprétation, M. l'abbé Gayraud garde le droit de prendre part aux discussions; il lui est seulement interdit de déposer aucune proposition de loi.

La commission chargée de l'enquête est, comme toutes les commissions, nommée par la Chambre réunie dans ses bureaux; elle choisit dans son sein une sous-commission, ordinairement composée de trois membres qui fera dans la circonscription une enquête et y recueillera les dépositions.

Les pouvoirs de la commission et de la sous-commission sont assez mal définis et il n'y a guère de règle que les précédents.

D'après les précédents, la sous-commission ne possède aucun moyen de forcer les témoins à répondre à ses convocations, mais elle peut s'adresser à des fonctionnaires et exiger d'eux tout moyen matériel et communications pouvant lui faciliter sa tâche, après référence au Ministre de l'Intérieur, pourtant, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'ordre administratif.

Une enquête peut durer fort longtemps; celle qu'a subie le baron de Bourgoing en 1875 dura plus d'un an.

Les votes des députés du Nord

Paris, 4 mars. — Voici les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la proposition d'enquête sur les opérations électorales de la troisième circonscription de Brest :

Ont voté contre l'enquête MM. Henry Cochin, Le Gavrin, Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon.

S'est abstenu : M. Dansette.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Eliez Evrard.

Tous les autres ont voté pour.

Les chiffres annoncés en séance avaient été les suivants :

Pour l'enquête, 353; contre, 121; mais, après rectification, ces chiffres sont : pour, 339; contre 112.

Paris, 4 mars. — La minorité qui a voté contre l'enquête se décompose en 35 droitiers, 39 ralliés, 34 républicains de gouvernement et 4 radicaux.

Un seul droitier s'est abstenu, vingt ralliés l'ont imité ainsi qu'une quarantaine de républicains modérés, quelques radicaux et quelques boulangistes-socialistes.

Tous les ministres se sont abstenus.

Mort du dessinateur Henri Pille

Paris, 4 mars. — On annonce la mort du dessinateur Henri Pille, né à Essummes (Aisne). Henri Pille était âgé de 51 ans ; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1882.

Notre nouvel ambassadeur à Londres

Paris, 4 mars. — On lit dans le *Soleil* de demain :

« Suivant toute probabilité c'est M. Billot, ambassadeur de France près le Quirinal, qui remplacera le baron de Courcelles à l'ambassade de Londres. »

L'affaire Arton

Paris, 4 mars. — A propos de l'affaire Arton, la *Libre Parole* croit savoir qu'Arton a déjà désigné des noms importants à M. Le Poitevin, juge d'instruction; elle ajoute que d'ici très peu de jours des assignations sensationnelles seront lancées.

Un terrible drame à Paris

Paris, 4 mars. — A neuf heures du soir, boulevard de l'Hôpital, un employé de commerce, Edmond L..., âgé de dix-neuf ans, a tiré deux coups de revolver sur sa femme, âgée de dix-neuf ans.

La jeune femme a été atteinte à la tempe et à l'œil droit. La mort a été instantanée.

Le meurtrier s'est ensuite tiré un coup de revolver dans la tempe droite ; son état est désespéré.

Les tarifs douaniers aux Etats-Unis
Le message du président Mac-Kinley

Washington, 4 mars. — Au sujet des tarifs douaniers, le message du président Mac-Kinley dit :

« Les électeurs se sont prononcés en faveur de la protection douanière.

« La révision du tarif des douanes devra étendre le principe de la réciprocité de la loi de 1890, dont un court effet justifie la nouvelle application afin d'ouvrir des marchés nouveaux aux produits américains et faire des concessions aux produits étrangers dont l'Amérique a besoin. »

L'affaire de corruption électorale de Nice
Le jugement

Nice, 4 mars. — Le jugement de l'affaire de corruption électorale a été rendu aujourd'hui.

Tous les prévenus sont acquittés sauf ceux ayant déjà des condamnations qui ont été condamnés à des amendes légères.

A la Société des Sciences psychiques

A la réunion mensuelle d'hier, M. V. de Marolles a parlé de *spiritisme* à propos de la pièce de ce nom de M. V. Sardou, et a exposé, d'une façon très docte, les théories matérialistes de cet auteur avec toutes ses contradictions.

Le Dr Encausse — alias Papus — répondant à ce qu'il a appelé une confusion de terme de la part de M. de Marolles, a expliqué la différence qu'il y a à faire entre le *spiritisme* et l'*occultisme*.

M. Gase des Fossés a traité du *magnétisme animal* et a décrit les différents systèmes qui causent les phénomènes obtenus par cette science.

A la prochaine séance, la Société s'occupera des *maisons hantées*. Il parait qu'il y en a beaucoup en ce moment.

Les accidents de la dernière sortie du bœuf gras

La calvacade du bœuf gras a occasionné un certain nombre d'accidents.

Un figurant qui s'est cassé les reins en tombant d'un char est mort à l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté.

Un piqueur a reçu un coup de pied de cheval qui lui a occasionné des blessures graves aux suites desquelles il n'a pas tardé à succomber.

La police a verbalisé dans la soirée contre un certain nombre d'individus plaisants qui s'amusaient à renverser des fiacres. Parmi ces mauvais plaisants se trouvent le fils d'un général, qui est sergent dans un régiment d'infanterie et un capitaine de l'armée autrichienne.

L'auteur responsable du meurtre du Père Salvatore puni

Rome, 4 mars. — L'*Agence italienne Stéfani* dit recevoir la dépêche suivante :

« Constantinople, 4 mars. — Le conseil des ministres aurait cédé aux instances des ambassadeurs de France et d'Italie et décidé que Mahzar-Bey, auteur responsable du meurtre du Père Salvatore, serait détenu *à perpétuité* (sic) dans une enceinte fortifiée. Il ne manquerait plus que l'assentiment du sultan pour que cette sentence soit exécutoire.

Dissolution de la Chambre italienne

Par décret du 3 mars, la Chambre italienne est dissoute et les nouvelles élections sont fixées au 21 mars.

Le prix de la propriété en Australie

Il existe un pays où le terrain ne coûte pas plus de 15 centimes l'hectare. Ce pays extraordinaire n'est autre que la colonie de Queensland, en Australie.

La population de cette immense colonie de 172 millions d'hectares ne dépasse pas 450,000 âmes. Aussi le gouvernement, pour attirer les étrangers, vient-il de mettre en vente de vastes étendues de territoires aux prix de 30, 20 et même 15 centimes l'hectare.

Ce moyen a déjà été essayé par le gouverneur de l'Australie occidentale, dont la population augmente régulièrement de 750 nouveaux colons par semaine depuis près d'un an.

Un ouvrage de quinze millions

Le gouvernement des Etats-Unis fait faire en ce moment un ouvrage monstre, en cent douze volumes, qui contiendra la relation officielle de la guerre de l'Indépendance.

Bibliothécaires et archivistes recueillent partout des documents et travaillent à la fois sur tous les points du territoire à la rédaction de cet ouvrage qui ne sera achevé que dans trois ans.

Ces cent douze volumes comprendront un atlas renfermant 178 cartes et plans des principales batailles. En outre, de nombreuses gravures donneront le portrait des généraux et des vues des villes et villages qui ont pris part à la guerre.

On a déjà dépensé près de douze millions pour la confection des quatre-vingts volumes parus. Le prix total de l'ouvrage atteindra quinze millions.

Le gouvernement en a déjà vendu plus de cinquante mille exemplaires.

Les femmes députés et les chapeaux aux Etats-Unis

Le *Courrier des Etats-Unis* rapporte qu'une des dernières séances de la Chambre des représentants de la Législature du Colorado, à Denver, a été marquée par un incident sans précédent.

Trois des femmes qui siègent comme représentants ont bravement voté en faveur d'un projet de loi tendant à punir d'une amende de 10 à 50 dollars les femmes qui s'obstineraient à l'avenir, dans cet Etat, à porter des chapeaux pendant les représentations dans les théâtres et salles de spectacle. Le projet, qui avait déjà été discuté par le cercle des femmes de Denver, a été adopté par la Chambre par 32 voix contre 15.

Une véritable ovation a été faite aux trois législatrices qui ont voté le projet.

Le commerce des bouts de cigares

S'il faut en croire un journal de Cologne, une société vient de se fonder en cette ville pour l'exploitation du commerce des bouts de cigares.

L'usine, en voie de construction, fonctionnera bientôt et, grâce à des appareils ingénieux, remettra dans la circulation, sous forme de savoureux londrès ou de capiteux havanes, les mégots si dédaigneusement jetés par les fumeurs.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMETRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Jeudi	4 mars 1897.
2 heures soir	6° au-dessus	750 m/m	Pluie - Vent
5 » »	6° »	750 m/m	»
9 » »	5° »	750 m/m	»
		Vendredi	5 mars 1897.
Minuit	5° au-dessus	750 m/m	Pluie—Vent
1 heure matin	5° »	750 m/m	»
2 heures »	5° »	753 m/m	»

Paris. — Jeudi 4 mars 1897. —(*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le mauvais temps persiste. Tandis que la profonde dépression qui passait, hier, sur les Iles-Britanniques s'éloigne vers le Danemark, une autre apparait à l'ouest de l'Irlande. Le vent est très fort ou violent sur nos côtes : la mer est très grosse à Ouessant, furieuse aux Sanguinaires. Il a plu dans le nord, l'ouest et le sud du continent. En France, des grains accompagnés de pluie, de grêle de neige et d'orages ont eu lieu sur toutes les régions. On a recueilli 11 mm. d'eau à Biarritz, 8 à Rochefort, 7 à Lorient, Charleville, 5 à Clermont, 4 à Paris. *La température s'abaisse dans l'ouest et le sud de l'Europe.*

Ce matin, le thermomètre marquait — 14° à Haparanda, — 3° à Paris, + 13° à Alger, + 15° à Brindisi. — On notait 5° au puy de Dôme, 8. au mont Ventoux, 11° au pic du Midi. — En France, la situation reste à giboulées et à grains avec nouveau refroidissement. — A Paris, hier, pluie et grêle. — Moyenne d'hier, 3 mars, 6·1, supérieure de 0·9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, + 8·5; minimum de ce matin, + 4·9. — Le baromètre, à sept heures du matin, marque 758mm. 6: il est en baisse depuis dix heures. — A la tour Eiffel, maximum : 5·4; minimum : 0·3; la vitesse du vent a été ce matin, vers une heure, de 27 mètres à la seconde. — Monte Carlo, matin + 10°, midi + 13° Mistral.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La question de l'Espierre. — Le maire de Roubaix, M. Henri Carrette, et deux adjoints, MM. Lepers et Decock sont partis à Paris. Ils doivent se rencontrer au ministère des Travaux publics avec M. le Maire de Tourcoing, et MM. les présidents des Chambres de Commerce des deux villes, pour examiner la question des eaux de l'Espierre.

Une fête d'escrime. — Le cercle d'escrime, « Le Contre de Quarte », de Roubaix, organise pour le dimanche 7 courant, une grande fête d'escrime. Cette fête aura lieu en son local, à six heures du soir, chez M. Emile Depauw, cafetier, place Notre-Dame.

Une conférence sera faite aujourd'hui, vendredi, à huit heures et demie du soir, dans le temple, rue des Arts, par M. Lauga, de Reims, qui parlera sur « la situation religieuse à Madagascar. »

Une affaire mystérieuse (?) — Sous ce titre l'*Avenir* d'hier publiait l'étrange nouvelle que voici :

« Lundi, arrivaient en gare de Roubaix, 850 balles de laines brutes venant de Bombay par Dunkerque. Ces balles étaient aussitôt rentrées dans les magasins des différentes maisons industrielles de la ville. Hier matin (on ne sait pour quelle cause) ces balles de laines étaient ramenées à la gare par un grand nombre de camions, déchargées sur les quais et aussitôt remises en wagon pour être réexpédiées à Dunkerque.

» Pourquoi, ces laines débarquées il y a vingt-quatre heures, sont-elles réexpédiées aussitôt ? Telle est la question que se posaient toutes les personnes témoins du mouvement insolite qui régnait à la grande vitesse, et qui voyaient revenir les balles débarquées lundi. Toutes les suppositions sont permises, aussi les racontars vont-ils leur train. Impossible de savoir ce qui se passe et d'éclaircir cette affaire.

» Les camionneurs se renferment dans un mutisme complet et répondent à toutes les questions qu'on leur pose : « Nous ne pouvons rien dire ».

Un de nos collaborateurs s'est rendu à la gare, dans les bureaux de la petite-vitesse, et les renseignements qui lui ont été fournis ont complètement éclairci le « mystère ».

Voici les faits tels qu'ils se sont passés et qui ont pu motiver la note de l'*Avenir*.

Il est bien arrivé en gare de Roubaix 850 balles de laines, mais ces balles venaient d'Australie et avaient été achetées sur le marché de Londres. Ces balles furent livrées à des peigneurs à façon pour le compte d'une maison de Tourcoing et entreposées dans leurs magasins.

Quelques jours après, un contre ordre arrivait aux peigneurs. Le propriétaire des balles les avait revendues à des Américains. Celles-ci furent réexpédiées de Roubaix sur Anvers.

Nous sommes donc ici en présence d'une opération commerciale courante.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du jeudi 4 mars, il a été distribué 1104 portions aux hommes et aux femmes et 1399 aux enfants; au refuge, 29 lits ont été occupés.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un incident dans un tissage. — Une scène regrettable s'est produite, mercredi après-midi, dans l'établissement de M. Ph. Scamps, fabricant, rue de l'Alma. Un tisserand, Jean Prevenier, âgé de vingt-six ans, demeurant rue du Nouveau Monde, cour Sion, était entré dans la fabrique en état d'ivresse et y causait du scandale. Invité à sortir, il s'y opposa et entra dans le bureau où il entama une discussion avec la patronne. Tout à coup, l'ouvrier s'arma d'un poids et le lança vers Mme Scamps qui, heureusement, ne fut pas atteinte, mais le projectile tomba dans un carreau de vitre qu'il brisa.

Le tisserand s'enfuit dans la direction du canal, poursuivi par un employé de la maison. Ce dernier informa des faits un agent de service au poste du pont Morel, qui arrêta Prevenier au quai d'Anvers.

Un vol audacieux rue Decottignies. — Un vol qui dénote de la part des auteurs une certaine audace a eu lieu chez les époux François Macquart, rue Louis Decottignies.

Mercredi soir vers sept heures et demie, Mme François Macquart, en revenant de son travail, fut désagréablement surprise de ne pouvoir ouvrir la porte de sa maison et de constater que le verrou intérieur était fait.

Après quelques essais infructueux pour ouvrir, Mme Macquart ne douta plus que des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa demeure. Elle fit part de ses craintes à plusieurs voisins et se rendit avec quelques-uns derrière la maison, où on constata qu'une échelle était apposée contre le mur de la cour.

Les premières personnes qui avaient suivi Mme Macquart franchirent le mur au moyen de l'échelle et pénétrèrent dans la maison où ils purent se rendre compte que des malfaiteurs l'avaient fouillée de fond en comble. Ceux-ci s'étaient emparés de deux pantalons et d'un pardessus appartenant à M. Macquart ; d'une paire de draps de lit, d'une montre en argent, d'une alliance en or et de deux mauvaises pièces de dix francs ; ces dernières choses étaient placées dans un petit coffret qu'ils avaient enlevé d'une malle après l'avoir fracturée. Celle-ci appartenait à Mlle Mélanie Augé, qui occupe une chambre chez les époux Macquart.

Les agents de service au poste de police de la place Ste-Elisabeth, informés du vol, se rendirent rue Louis-Decottignies; mais, malgré les recherches, il a été impossible, jusqu'ici, de découvrir les malfaiteurs.

Peu de temps avant l'arrivée de Mme Macquart, les deux petites filles d'un cabaretier voisin ont vu deux jeunes gens d'une vingtaine d'années portant des pantalons dits à «pattes d'éléphant,» s'emparer d'une échelle déposée dans une maison en construction, à quelques pas de la maison de leurs parents.

Un commencement d'incendie rue Duflot. — Mercredi soir, vers 8 heures, un incendie s'est déclaré, dans une chambre à coucher, chez M. Louis Selosse, cabaretier-épicier, rue Duflot. Le feu a été aperçu par des voisins qui donnèrent aussitôt l'alarme, et, grâce à leur concours, on put, en peu de temps, s'en rendre maître.

Il était temps ; le feu, qui s'était communiqué à un tas de petits fagots, dans le grenier, s'était propagé avec une telle rapidité que déjà la toiture commençait à flamber.

On croit que le feu a pris naissance à la suite de l'explosion d'une lampe à pétrole que Mme Selosse avait déposée peu de temps auparavant dans la chambre.

Les dégâts, évalués à 1.500 francs, sont couverts par une assurance.

Un vol de faïence, Grande Place.— Une journalière de la rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, Marie Dombrey a été arrêtée, jeudi matin, par l'agent Marissal, sur la Grande Place, au moment où elle venait de s'emparer de divers objets en faïence, dans le magasin de M. Pille. Conduite devant M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, Marie Dombry a été maintenue en état d'arrestation.

Un accident dans une filature. — Un ouvrier chauffeur de la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, a eu l'annulaire de la main gauche écrasé à son extrémité en voulant mettre en mouvement une pompe alimentaire. Le blessé, Charles Connard, âgé de 29 ans, demeurant rue du Pétrole, a reçu les soins de M. le docteur Leplat qui lui a ordonné un repos de dix jours.

Un accident, rue Voltaire.— Un accident s'est produit jeudi matin dans une maison en construction rue Voltaire. M. Joseph Lepoutre, charpentier, âgé de 55 ans, y était occupé au premier étage, à prendre des mesures, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans la cave. Dans la chute, sa tête heurta un sommier en fer, qui lui fit une grave blessure d'où le sang s'échappait en abondance. M. le docteur Carette, appelé à donner des soins au blessé, l'a fait reconduire en voiture à son domicile, rue de Béthune.

Une arrestation pour coups. — Un tailleur d'habits, Alphonse Devadder, rue Newton, a frappé mardi soir sa voisine Catherine Lamothe, journalière, parce qu'elle refusait l'hospitalité qu'il lui offrait.

La jeune femme qui a des contusions au visage et à la tête, a déposé une plainte mercredi matin à M. Squivée, commissaire de police du troisième arrondissement, lequel après avoir fait rechercher l'agresseur, l'a fait arrêter jeudi matin.

Un exploit d'ivrogne. — Un tisserand, Joseph Vandevelde, rue des Anges, était entré jeudi après-midi chez M. Valès, cabaretier rue de Lannoy, pour se faire servir à boire; mais ce dernier, voyant l'état d'ébriété de son client, refusa d'accéder à sa demande.

Vandevelde, devenu furieux, brisa alors trois carreaux de vitres d'une valeur de 3 francs, et fut finalement conduit au dépôt par des agents que le cabaretier avait fait appeler.

Une arrestation pour vol de légumes. — Jeudi matin, vers 8 heures, l'agent de sûreté Labbe a procédé à l'arrestation d'un journalier, Charles Wattrelos, âgé de 21 ans, sans domicile fixe. Ce jeune homme, qui est inculpé de vol de légumes d'une valeur de 30 francs au préjudice de M. Charles Desmarets, marchand rue Saint-Honoré, a été écroué au dépôt.

La charrette à chiens. — Dans la journée de mercredi, 13 chiens, errant sur la voie publique, ont été mis en fourrière et 4 propriétaires ont été l'objet de procès-verbaux.

Croix. — *Fanfare du Créchet.* — La commission administrative de la *Fanfare du Créchet* rappelle à ses membres actifs la répétition générale de samedi 6 courant, à 9 heures précises du soir. Présence obligatoire. Le lendemain dimanche, sortie en ville; départ du local à 3 heures précises. Grande tenue. Présence obligatoire.

Annappes. — *Un enfant trouvé.* — L'enfant recueilli, mercredi, à Annappes, par M. Hespel, garde-champêtre de la commune, a été reconnu pour le fils de M. Louis Steu, ouvrier maréchal, demeurant à Marcq-en-Barœul. C'est un garçon brasseur de cet endroit, de passage mercredi soir, vers six heures, à Annappes, qui a reconnu le garçonnet et l'a reconduit ensuite chez ses parents.

Toufflers. — *Les obsèques d'un soldat du 145e.* — Jeudi matin à neuf heures ont eu lieu les obsèques d'un enfant de la commune, Pierre Hespel, soldat au 145e régiment d'infanterie à Maubeuge et décédé à l'âge de 24 ans à l'hôpital de cette ville le 1er mars.

Le corps avait été ramené mercredi soir à Toufflers par la gare de Lannoy où un corbillard orné de drapeaux tricolores était allé le recevoir.

Une foule nombreuse assistait aux obsèques; on remarquait la plupart des membres du conseil municipal, la société des anciens militaires de Toufflers, une délégation de chacune des sociétés des anciens militaires du canton de Lannoy. La musique municipale était dans le cortège funèbre.

Au cimetière, M. Louis Leleu, président de la délégation cantonale des anciens militaires, a pris la parole pour adresser un dernier adieu au soldat mort au régiment. Après lui, M. Louis Jonville a parlé au nom des anciens militaires de Toufflers et a prononcé une allocution qui a vivement ému l'assistance.

Communications

LA COMMISSION du choral Saint-Sépulcre prie les sociétaires d'assister à la répétition le samedi 6 courant, à huit heures et demie du soir.

SOCIÉTÉ CHORALE des « Chevaliers de la Fourchette », établie chez M. Florimond Lebrun, rue Brezin, 2. — La commission invite les membres exécutants à ne pas manquer aux répétitions générales qui auront lieu vendredi 5 et samedi 6 mars, à huit heures et demie du soir, pour la sortie du 14 mars. L'amende sera appliquée aux manquants

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 31, Roubaix. 13178—42550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Equipement de la musique municipale. — L'adjudication des dolmans destinés à la musique municipale de Wattrelos a eu lieu jeudi, à deux heures, à la mairie. Elle était présidée par M. Jacquemont, adjoint, assisté de MM. Hien-Dubois et Briffaut, conseillers municipaux.

M. Cheri Miron, de Lille, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 2 francs pour cent.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

L'inauguration de la « Brasserie démocratique » des Démocrates chrétiens. — Le dimanche 14 mars, les Démocrates chrétiens de Tourcoing feront l'inauguration solennelle de leur nouveau local, la *Brasserie Démocratique* (Ancien Petit-Château), rue du Moulin-Fagot, 99.

Voici l'ordre de la journée : A 11 heures 1/2, messe et bénédiction du drapeau à l'église de la Croix-Rouge ; réunion à 10 heures 1/2 au local et départ en groupe pour l'église à 11 heures. A 1 heure, banquet à la *Bras-*

FEUILLETON DU 6 MARS 1897. — N° 27.

Le Courrier de Lyon

PAR

MARC MARIO

CHAPITRE XVII

LES AVEUX DU MARQUIS

La Fouine avait eu une idée lorsqu'il entendit le marquis de Coudray dire à la Bréban : « Vous êtes assez habile pour trouver un moyen de correspondre avec lui. — Vous connaissez des amis de Courriol qui ont été entre les mains de la justice et qui peuvent s'y trouver de nouveau. » — Il s'agissait d'aller au-devant des vœux de la complice du faux Allemand.

Dans cette intention, la Fouine se rendit chez lui. Il prit le chemin le plus court, car il avait hâte de mettre à exécution le projet qu'il avait formé.

M. Binot, son propriétaire, le vit passer.

— Monsieur Soulaines, fit-il en le voyant, Fidèle est rentré...

— Ah ! bien.

— Il est revenu avec un paquet: j'ai compris que c'était un de vos tours..., comme il y a deux mois, dit Binot souriant avec malice. La pauvre bête s'est plantée à votre porte et elle vous attend.

On entendit en effet le chien du policier qui, ayant reconnu la voix de son maître, poussait de petits cris.

Mais M. Binot était curieux.

— Vous n'avez rien découvert de nouveau sur les assassins de ce pauvre Bégrolles ? questionna-t-il

La Fouine, qui n'aimait pas les conversations sur les sujets de cette sorte, lui répondit:

— Ce n'est pas moi qui suis chargé de cette affaire. Je ne sais même pas ce qui se passe.

— Ah ! vraiment ! mais j'ai lu dans le *Moniteur* que les assassins du courrier de Lyon étaient arrêtés.

— C'est la vérité.

— Tant mieux ! c'est bien fait !

Et, sans s'arrêter plus longtemps, le policier monta à l'étage supérieur où était sa chambre.

Son chien témoigna la joie qu'il éprouvait à le revoir. La Fouine le caressa de la main.

— C'est bien, Fidèle, fit-il, tu es un bon chien que son maître aime bien.

Et il ouvrit la porte de son petit logement.

Le chien saisit le paquet qu'il avait apporté et il le transporta à l'intérieur, le gardant dans sa gueule jusqu'à ce que son maître fût venu le lui prendre.

Voyons, pendant que la Fouine se métamorphose de nouveau, ce qui se passait dans la maison de la rue Saint-Roch où habitait la Bréban.

Nous savons qu'à l'étage supérieur habitait une femme qui était la sœur de l'agent Richeaume. On la connaissait sous le nom de madame Camille.

Tandis que la Bréban était chez le faux Frédéric Linder, rue du Petit-Bourbon, Richeaume venait d'arriver.

Le policier était fort mécontent. Il jurait comme un possédé et s'exaspérait en imprécations contre son métier.

— On a affaire à des juges qui ne s'y entendent pas plus que moi à jouer du violon, disait-il d'un ton furieux.

— Mais enfin que t'arrive-t il ? questionna Mme Camille.

— Il m'arrive que, maintenant que j'ai découvert toute la bande du courrier de Lyon, le juge cherche à se débarrasser de moi pour être seul à retirer tout le profit de l'affaire. On me nomme sous-inspecteur à la brigade des hôtels et des maisons garnies, comme si on avait à se plaindre de mes services à la sûreté. Comprends-tu ça ?

— Le fait est que, du moment qu'on te donne de l'avancement, on devrait te le donner dans ta brigade.

— Parbleu! c'est évident... Qu'on change de service les pierrots qui n'y entendent rien, mais un vieux roublard comme moi qui connais tous les tours des gredins qui écument Paris... ça fait pitié !... Et l'on se plaint après que la police soit mal faite!

— Ils n'ont que ce qu'ils méritent.

— C'est le citoyen juge chargé de l'affaire qui m'a annoncé ça tout à l'heure comme s'il m'apprenait que j'étais nommé de l'Académie. Il a bien dû voir, à la tête que je lui ai faite, que cela ne me plaisait guère.

— Comment t'a-t il expliqué ce changement ?

— Il m'a dit : « Richeaume, on a été satisfait de vous et j'ai demandé que l'on vous donnât de l'avancement. » En entendant ça, du premier coup, j'ai été content, tu le penses. Mais voilà qu'il ajoute : « Vous allez être nommé sous-inspecteur. Seulement, comme il n'y a pas de poste vacant dans la sûreté, vous passez à la brigade des hôtels. — J'ai vu le directeur général de la police, et je lui ai demandé ça pour vous. Il vous attend demain matin à neuf heures. » Voilà comment ça s'est fait.

« Maintenant qu'il tient cinq accusés, ajouta le policier, il s'imagine qu'il sait tout et qu'il n'a plus besoin de moi !.... Attends, tu verras un peu comment je saurai lui faire voir qu'il se trompe et que, comme dit celui qui a fait des fables, on a souvent besoin d'un plus petit que soi ! — D'abord sur les cinq, il y en a deux qui n'en sont pas, Lesurques et Guesno, j'en suis sûr !... Ah ! c'est que j'ai fait ma petite enquête aussi, et c'est justement ce que j'avais à dire au juge ce matin.

« Mais quand j'ai vu ça, j'ai gardé ma langue dans ma poche. On leur coupera le cou si on veut, je m'en fiche. C'est lui qui les a arrêtés. C'est sur lui que cela tombera et c'est quand ce sera fait que je dirai ce que je sais. Alors on comprendra que l'on a fait une bêtise de me changer de service !... oui, c'est comme ça ! Je ne dirai pas un mot !... Tant pis pour les pauvres bougres qui payeront de leur tête !... Faillait pas qu'on me change ! Le Conseil des Cinq-Cents lui fera des compliments au citoyen Daubanton et on lui dira : « Vous aviez un bon agent, vous deviez le garder jusqu'à la fin de l'affaire. »

Les récriminations du policier se prolongèrent longtemps.

Vers quatre heures, on frappa à sa porte.

— Entrez, cria-t-il d'un ton rogue.

Un jeune homme misérablement vêtu, l'air canaille au suprême degré, ouvrit et parut.

L'agent le regarda d'un air soupçonneux.

— Que voulez-vous ! fit-il doucement.

— Pardon, citoyen, répondit le nouveau venu d'une voix éraillée, on m'a dit que c'était ici que demeurait...

— Qui donc ? questionna Richeaume sur le même ton, voyant qu'il n'achevait pas.

— Une.. fille... Comment dirai-je ! qui habitait à la rue du Petit-Reposoir, n° 7.

Richeaume comprit qu'il s'agissait de la Bréban.

Jusque-là, le voyou était resté sur le pas de la porte.

L'agent jugea à propos de radoucir le ton.

— Entrez, dit-il. Est-ce que vous la connaissez?

— Cette bêtise ! puisque je la demande. C'est-il ici qu'elle demeure?

— C'est dans la maison. Nous sommes de ses amis, allez, vous pouvez parler sans crainte.

— Elle est sortie, dit Mme Camille. Je l'ai entendue tout à l'heure qui fermait sa porte.

— Mais elle ne sera pas longtemps dehors, ajouta aussitôt Richeaume, vous pouvez l'attendre ici. Asseyez-vous.

— Parait qu'elle a eu du mal, ces temps derniers, dit le voyou en s'asseyant, n'est-ce pas ?

— Il parait que oui.

— Son mari a été arrêté.

— Oui, je le sais.

— Le plus embêtant de l'affaire c'est qu'on l'a pincé avec tout l'argent, ce qui fait que la Bréban doit être à sec en ce moment. Ils ont voulu faire trop de dépenses tout de suite. Il fallait donner le change pendant quelque temps.... Comme il y en a.... qui ont su faire et qui ont mis leur magot à l'abri.

Le policier, en l'écoutant, dressait de plus en plus l'oreille. Déjà il s'était dit qu'il devait bien avoir affaire à quelqu'un de la bande des assassins du courrier de Lyon. Il se délectait intérieurement.

— Le citoyen Daubanton qui est malin, se disait-il, qu'il vienne donc pincer celui-là ! Qu'il le trouve, lui qui n'a plus besoin de mon flair !

Et il faisait à sa sœur des clignements d'yeux qu'elle comprenait bien.

Il se plaisait à faire parler l'ami de la Bréban pour bien se convaincre qu'il était un de la bande, et pour mieux savourer le plaisir qu'il prenait à garder pour lui ce qu'il savait.

— C'est ce que vous auriez fait à la place d'Etienne, hein ! fit-il.

— C'est ce que j'ai... fit le voyou, ce que j'aurais fait, rectifia-t-il en se reprenant.

— Mais cela n'avait pas passé inaperçu pour l'agent. Il était convaincu maintenant qu'il avait affaire à un des complices de Courriol.

Mais aussitôt il changea de résolution.

— Il faut être plus fort que les autres! pensa-t-il. - Je veux faire voir au juge Daubanton qu'un pierrot, un agent inscrit hier, lui en remontrerait. Je ne veux pas coffrer celui-ci moi-même, car on n'en saurait encore rien, et on ne m'en saurait aucun gré.

— Le citoyen Daubanton s'attribuerait cette capture Je veux que ce soit un jeune agent, pas chargé de l'affaire, qui l'arrête et qui le mène au directeur général de la police. On verra bien si je suis bon à mettre à la brigade des hôtels, moi !

— La pauvre femme, fit Richeaume à haute voix, elle ne parait pas être bien heureuse en ce moment. Je crois que ça ne va pas fort chez elle. Aussi, si vous lui apportez quelque bonne nouvelle, je crois que vous serez bien reçu.

— Oh ! je suis sûr d'être bien reçu.

— Seulement, je ne crois pas que vous la verrez avant ce soir. Elle ne rentre pas souvent avant huit heures.

— Vous ne savez pas où elle va ?

— Non.

— Alors je reviendrai à huit heures.

— C'est ça, fit Richeaume.

Dès que le voyou fut parti, l'agent dit à Mme Camille :

— Je veux fourrer le juge dedans pour me venger.

Elle ne comprenait pas.

— Cet homme, continua Richeaume, est un de la bande du courrier de Lyon.

— Tu crois ?

— J'en suis sûr. N'as-tu pas entendu quand il a dit en parlant de l'argent que Courriol aurait dû cacher au lieu de faire des dépenses : « C'est ce que j'ai fait » ; puis il s'est repris pour dire : « C'est ce que j'aurais fait ! »

— Oui, je me souviens.

— Mais, je ne veux pas que ce soit le citoyen Daubanton qui le pince, ni moi non plus, car cela passerait au bleu pour moi.

Et tout en disant cela, Richeaume se déshabillait et se rhabillait promptement, mettant une fausse barbe et endossant une grande houppelande verte.

Il continua tout en opérant sa transformation :

— Je veux que ce soit un pierrot qui l'arrête et qui le mène à la direction générale, afin que l'on sache que le citoyen Daubanton n'est pas le malin des malins, et que, s'il a eu des succès, c'est à Richeaume qu'il les doit. Tu vas courir chez Louiset, le petit agent qui est revenu du service il y a deux mois.

— Oui, et puis !

— Moi je vais suivre mon voyou. Tu diras à Louiset ce qu'il en est.

— *Mais comment te retrouvera-t-il ?*

— Il verra des croix à la craie sur les murs des maisons partout où nous passerons. Dis-lui comment je suis habillé, pour qu'il me reconnaisse, et je lui montrerai le type.

Richeaume partit en courant. Il tenait à rejoindre son individu.

Le voyou était à peine à vingt pas de la maison quand l'agent parut sur le seuil. Il marchait lentement, avec une désinvolture faubourienne, en homme qui cherche à tuer le temps. Richeaume l'aperçut et il se mit à le suivre à distance.

Il était même si préoccupé qu'il ne fit pas attention à un individu à la mine suspecte qui était sur l'autre trottoir et qui paraissait, en suivant ce voyou, faire la même besogne que lui.

Ce second personnage était notre ami la Fouine. L'habile policier avait pris un déguisement qu'un candidat au bagne n'eût pas désavoué. Sous son nez, que l'abus des boissons rubéfiait, pendaient deux petites touffes de poils roux, collées par des saletés innommables. Sa barbe, à moitié poussée, complétait l'aspect sordide de son visage bien propre à éveiller les soupçons.

(*A suivre*) MARC MARIO.